Valoriser sa propriété forestière

Le vendredi 8 avril 2022

de 13 h 45 à 17 h

rendez-vous au parking de Pont vieux à Avèze (chemin de St Guilhem)

(suivre fléchage réunion forestière)

Ce n'est pas toujours chose aisée que de se mettre dans la peau d'un propriétaire forestier qui doit gérer, accompagner ses peuplements forestiers. Pourtant bon nombre d'entre vous y sont confrontés car un patrimoine boisé, quelle que soit la surface possédée, doit être entretenu, géré et valorisé tant pour vous que pour le bon fonctionnement de toutes les fonctions remplies par la forêt. Cette valorisation ne concerne pas uniquement la production de bois, mais aussi d'autres enjeux tels que la protection de l'environnement, la diminution du risque incendie, la plantation de nouvelles essences, le paysage et les activités touristiques associées, etc.

C'est au travers d'une histoire familiale que nous vous proposons de faire connaissance avec une forêt du territoire viganais. Nous pourrons découvrir le parcours d'un propriétaire qui a décidé d'acheter une forêt via la bourse foncière forestière puis de s'en occuper.

Cette histoire familiale permettra de répondre à plusieurs de vos questions :

- Comment devient-on propriétaire forestier ?
- Comment peut-on gérer une forêt ? Et pourquoi, pour qui ?
- Quels sont les outils de gestion ? Le Code des bonnes pratiques sylvicoles et le Plan simple de gestion.
- Quelles sont les structures permettant d'accompagner un propriétaire ?

Après-midi gratuite et ouverte à tous

INSCRIPTION nécessaire auprès du :

Centre Régional de la Propriété Forestière
Antenne du Gard
@ : gard@cnpf.fr
Christine Boyer : 06.73.84.89.23.
Elise Buchet : 06.73.84.89.17.
Ou sur : https://forms.gle/yhMfDG84YLLsj8pf8

La réunion sera réalisée dans le respect des gestes de prévention.

Le CRPF est un établissement public qui conseille et informe gratuitement les propriétaires particuliers pour la bonne gestion de leurs parcelles boisées

« Ce document vous a été adressé sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées. »